

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT ETUDIANT/ELEVE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné, **Joël LEBER, Chef d'établissement**

du Lycée LIMAYRAC (Lycée Technologique sous contrat avec l'état)

Certifie le caractère indispensable des déplacements de la personne ci-après autorisée en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹, pour assister aux cours qui ne peuvent être suivis à distance.

Horaires des cours 8h-18h

EDT consultable sur Pronote.net

Nature de l'activité professionnelle de l'établissement : **Enseignement**

Lieux d'exercice de l'activité professionnelle : **50 rue de Limayrac 31500 TOULOUSE**

Durée de validité : **jusqu'au 29 janvier 2021**

Nom et cachet de l'employeur : Joël LEBER (Chef d'établissement) de l'Institut Limayrac

INSTITUT LIMAYRAC
LYCEE PRIVE D'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR SOCIAL ET TECHNIQUE
50 Rue de Limayrac - B.P. 45204
31079 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. 05 61 36 08 08 - Fax 05 61 36 08 00
direction@limayrac.fr
www.limayrac.fr

Fait à : **TOULOUSE** le **15/01/2021**